

Le 13 juin 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 13 juin 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau ainsi que messieurs les conseillers David Guévin, Jean-Claude Guévin, Mario Laplante et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

31 contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2016-06-01

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 9 et 19 mai 2016;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Avis de motion - Règlement de taxation pour les années 2015 et 2016 dans le cadre du Règlement numéro 2015-09;
8. Adoption du Règlement numéro 2016-04 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 056 255 \$ pour l'exécution de travaux de réfection et d'asphaltage de diverses voies publiques;
9. Autorisation pour l'utilisation des rues de la municipalité pour le 34e «Polycourons» 2016 – École secondaire La Découverte;
10. Approbation des états financiers 2015 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston;
11. Approbation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;
12. Période de questions (10 minutes);
13. Achat d'une faucheuse pour l'entretien des routes rurales;
14. Demande de dérogation mineure 2016-05-60 – 90, rue de la Clairière – Construction d'une remise dans la cour avant;
15. Demande de dérogation mineure 2016-06-61 – 1031, rue Dubé – Projet d'agrandissement – Dérogation pour les marges avant et arrière ainsi que pour la longueur des murs et la superficie;
16. Entente avec Mme Carole Chabauty et M. Stéphane Belloeuvre ainsi qu'avec M. Jean Poirier pour l'utilisation de leur terrain à des fins de golf;
17. Centre Richard-Lebeau;
18. Mandat pour des Services professionnels en ingénierie;

19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 9 et 19 mai 2016
2016-06-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux des séances spéciales tenues le 19 mai 2016 ont été remises à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016, tel que rédigé.
- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux des séances spéciales tenues le 19 mai 2016, tels que rédigés.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2016-06-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mai 2016;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 291 308.64 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 4 juin 2016 totalisant 49 881.40 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés en date du 31 mai 2016 totalisant 76 193.39 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 mai 2016 totalisant 165 233.85 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Avis de motion - Règlement de taxation pour les années 2015 et 2016 dans le cadre du Règlement numéro 2015-09
2016-06-04

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Laplante qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour les exercices financiers 2015 et 2016, ainsi que les modalités de leur perception dans le cadre du *Règlement numéro 2015-09* modifiant les clauses de taxation du *Règlement numéro 2012-14* amendant lui-même les clauses de taxation du *Règlement numéro 2010-06* suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau.

8. Adoption du Règlement numéro 2016-04 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 056 255 \$ pour l'exécution de travaux de réfection et d'asphaltage de diverses voies publiques
2016-06-05

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston et de ses citoyens d'autoriser des travaux de réfection et d'asphaltage de diverses voies publiques situées sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 19 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée suite à la remise dudit règlement à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De décréter et d'adopter le *Règlement numéro 2016-04* décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 056 255 \$ pour l'exécution de travaux de réfection et d'asphaltage de diverses voies publiques, tel que remis aux membres du conseil.

9. Autorisation pour l'utilisation des rues de la municipalité pour le 34^e «Polycourons» 2016 – École secondaire La Découverte
2016-06-06

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation afin d'utiliser les rues de la municipalité pour le «Polycourons» de l'École secondaire La Découverte qui aura lieu le 20 octobre 2016, de 12 h 30 à 15 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour l'activité du Polycourons de l'École secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston qui aura lieu le 20 octobre prochain.

10. Approbation des états financiers 2015 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston
2016-06-07

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston a déposé ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2015 démontrent des revenus de 89 803 \$ et des dépenses de 133 186 \$ ce qui représente un déficit de 43 383 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de l'Office d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston tels que déposés au bureau municipal;
- De verser 10 % du déficit, soit la somme de 4 338.00 \$ à l'Office d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

**11. Approbation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
2016-06-08**

CONSIDÉRANT que le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, préparé par WSP Canada Inc. (Projet : 151-06147-00), a été transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 avril 2016 pour vérification et approbation;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande que ce Plan d'intervention soit adopté et approuvé par la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston afin de recommander son approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adopter et d'approuver le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, préparé par WSP Canada Inc. en avril 2016 (Projet : 151-06147-00) et transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 avril 2016 pour approbation.

12. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 40

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 5

**13. Achat d'une faucheuse pour l'entretien des routes rurales
2016-06-09**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire entretenir les abords de ses routes rurales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des offres à deux (2) entreprises afin d'acquérir une faucheuse rotative de marque Kubota modèle DM1024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

| Fournisseur | Prix |
|-----------------------------|------------------|
| Groupe Lafrenière Tracteurs | 9 900 \$ + taxes |
| Les Équipements JA | 9 450 \$ + taxes |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'acquérir une faucheuse rotative de marque Kubota modèle DM1024 de l'entreprise «Les Équipements JA» pour une somme de 9 450 \$, plus taxes.

**14. Demande de dérogation mineure 2016-05-60 – 90, rue de la Clairière – Construction d'une remise dans la cour avant
2016-06-10**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une remise dans la cour avant du 90, rue de la Clairière;

CONSIDÉRANT que l'article 33.2 du *Règlement de zonage 057-98* ne permet pas la construction d'une remise dans la cour avant d'une propriété;

CONSIDÉRANT que la cour arrière du 90, rue de la Clairière se trouve en zone de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que la rue de la Clairière est une rue privée;

CONSIDÉRANT que la remise sera construite à plus de 15 mètres de la rue privée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un terrain boisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-05-60 afin de permettre la construction d'une remise dans la cour avant du 90, rue de la Clairière, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

15. Demande de dérogation mineure 2016-06-61 – 1031, rue Dubé – Projet d'agrandissement – Dérogation pour les marges avant et arrière ainsi que pour la longueur des murs et la superficie 2016-06-11

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la résidence sise au 1031, rue Dubé;

CONSIDÉRANT que ce projet requiert des marges avant et arrière inférieures aux marges prescrites par l'article 83 du *Règlement de zonage 057-98* (minimum de 6 mètres dans la marge avant et un minimum de 7 mètres dans la marge arrière);

CONSIDÉRANT que les murs du projet d'agrandissement empièteront dans les marges avant et arrière et que la superficie d'agrandissement seront dans des proportions supérieures à ce qui est stipulé à l'article 90 du *Règlement de zonage 057-98*;

CONSIDÉRANT que le terrain à une superficie supérieure à la moyenne des terrains du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-06-61 afin de permettre le projet d'agrandissement du 1031, rue Dubé, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- De permettre ainsi que la marge avant (4.52 mètres et plus) et la marge arrière (5.10 mètres et plus) soient inférieures aux marges prescrites par l'article 83 du *Règlement de zonage 057-98*;
- De permettre que les murs du projet d'agrandissement qui empiètent dans les marges avant et arrière soient supérieurs à 50% de la longueur total de la construction et que la superficie d'agrandissement soit supérieure à 50% de la superficie de plancher de la construction existante, le tout en dérogation à ce qui est stipulé à l'article 90 du *Règlement de zonage 057-98*.

16. Entente avec madame Carole Chabauty et monsieur Stéphane Belloeuvre ainsi qu'avec monsieur Jean Poirier pour l'utilisation de leur terrain à des fins de golf 2016-06-12

CONSIDÉRANT que monsieur Richard Lebeau désire utiliser des parties des terrains de madame Carole Chabauty et monsieur Stéphane Belloeuve ainsi que de monsieur Jean Poirier pour aménager le terrain de golf «Le Pro»;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir une entente avec les propriétaires des terrains utilisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'obtenir l'autorisation de madame Carole Chabauty et monsieur Stéphane Belloeuve pour utiliser et entretenir, gratuitement, leur terrain situé le long de la rivière Nicolet du 1^{er} juin au 31 octobre 2016.
- D'obtenir l'autorisation de monsieur Jean Poirier pour utiliser et entretenir, gratuitement, son terrain situé le long de la rivière Nicolet du 1^{er} juin au 31 octobre 2016.
- D'obtenir des propriétaires visés, une renonciation à toute réclamation et à tout recours contre la municipalité suite à l'utilisation et à l'entretien de leurs terrains.
- De dégager madame Carole Chabauty et monsieur Stéphane Belloeuve ainsi que monsieur Jean Poirier de toutes responsabilités civiles relativement au terrain utilisé comme golf, le tout dans les limites de l'assurance responsabilité de la Municipalité.
- Que le maire, monsieur Daniel Coutu et le directeur général, monsieur Donald Nicole, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

17. Centre Richard-Lebeau **2016-06-13**

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion et d'exploitation du Centre Richard-Lebeau, convenue entre la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston et l'OBNL « Centre Richard-Lebeau », a pris fin le 15 avril 2016 et qu'elle ne sera pas renouvelée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité assumera directement l'exploitation du Centre Richard-Lebeau à compter du 1^{er} juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'embaucher à compter du 1^{er} juillet 2016, le personnel actuel du Centre Richard-Lebeau (CRL) soit : madame Lise Carignan à titre de régisseuse adjointe à la vie sportive et culturelle et monsieur Sébastien Pitre à titre de préposé à l'entretien du CRL;
- D'accepter le transfert du Centre Richard-Lebeau en faveur de la Municipalité, de la surfaceuse et de tous les équipements, meubles, matériel informatique et autres objets utilisés dans l'exploitation du CRL ainsi que de tous les revenus provenant de l'exploitation du CRL. Le maire, monsieur Daniel Coutu et le directeur général, monsieur Donald Nicole, étant autorisés à signer tout document pour effectuer le transfert des actifs du CRL;
- D'ouvrir un nouveau compte bancaire à la Caisse Desjardins Godefroy pour les transactions financières du CRL.
- Que le maire ou le maire suppléant est autorisé à signer avec le directeur général ou le régisseur à la vie sportive et culturelle, pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et tous les autres documents financiers auprès de toutes institutions financières.

- De mandater messieurs Donald Nicole, directeur général et Jessy Caya, régisseur à la vie sportive et culturelle, pour effectuer et signer tous les transferts nécessaires auprès des fournisseurs du CRL;
- De mandater messieurs Donald Nicole, directeur général et Jessy Caya, régisseur à la vie sportive et culturelle, pour conclure et signer tous les contrats de location et de publicité du CRL.

**18. Mandat pour des services professionnels en ingénierie
2016-06-14**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire retourner en soumission pour la réfection de la route Bureau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire préparer des plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue des Écoles et d'une partie de la rue de la Station;

CONSIDÉRANT que lors des derniers appels d'offres, l'entreprise WSP Canada inc. s'est avérée la moins couteuses;

CONSIDÉRANT les prix soumis par WSP Canada Inc. pour l'exécution de ces trois (3) mandats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De mandater l'entreprise «WSP Canada inc.», pour des nouveaux services professionnels en ingénierie pour la réfection de la route Bureau pour une somme de 1 200 \$, plus taxes;
- De mandater l'entreprise «WSP Canada inc.», pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection d'une partie de la rue des Écoles pour une somme de 2 800 \$, plus taxes;
- De mandater l'entreprise «WSP Canada inc.», pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection d'une partie de la rue de la Station pour une somme de 3 510 \$, plus taxes.

19. Période de questions

Début : 20 h 15

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 55

**20. Levée de l'assemblée
2016-06-15**

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 55.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général